

l'impression qu'on a interdit les opérations de la compagnie dans l'Ouest du Canada, ou si pour le moment présent la question n'a pas été décidée. J'ai remarqué dans les journaux de samedi ou d'hier une dépêche de Calgary dans laquelle on disait que cette compagnie—appelée la Shale Co. ou la Royal Dutch Co.—opère actuellement dans l'Ouest et creuse des puits à différents endroits et on laisse entendre qu'elle est composée en grande partie d'Anglais. J'ai entendu citer plusieurs noms au sujet de cette compagnie et particulièrement le nom d'un Canadien éminent, celui de sir Clifford Sifton. L'honorable ministre sait-il si cette compagnie a quelque rapport avec le projet discuté à la conférence impériale?

Le ministre me pardonnera, n'est-ce pas, de soulever cette question tandis qu'il est en train de communiquer à la Chambre des renseignements très précieux. Il doit se rappeler, toutefois, qu'au début des hostilités—mon honorable ami ne faisait pas partie du cabinet à cette époque—le Parlement a adopté une loi assurant au gouvernement impérial une sorte de droit de priorité sur tous les terrains pétrolifères. Il va sans dire que mon honorable ami se rend compte des raisons qui ont dicté la conduite du Parlement canadien. Pendant la dernière guerre, la valeur de la flotte anglaise dépendait beaucoup d'un approvisionnement continu de pétrole, de sorte que les autorités se sont rendu compte de la nécessité d'avoir la haute main sur les terrains pétrolifères existant dans les divers dominions autonomes de l'empire. A cette heure donc, j'aimerais à savoir si la compagnie à laquelle j'ai fait allusion à quelque chose à faire avec le projet énoncé par les autorités de la Grande-Bretagne?

L'hon. M. ROWELL: Je ne suis pas en mesure, je le crains fort, de répondre pleinement à la question de mon honorable ami, car je ne suis pas au fait de certaines affaires auxquelles il a fait allusion.

Quant à la Shale Oil Company, l'honorable ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Calder) a donné à entendre dans la réponse qu'il a formulée, que le Gouvernement n'avait pas vu d'un œil favorable la demande de la compagnie.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-ce là une réponse définitive?

L'hon. M. ROWELL: Elle est définitive, suivant moi. Vu qu'il s'agit d'une question qui ne relève nullement de mon département, je ne puis prendre sur moi de répondre à cette question, mais c'est là la

[L'hon. M. Lemieux.]

situation générale, si je l'ai bien comprise. Quant à l'autre compagnie qu'a mentionnée l'honorable député, je ne suis pas au fait de son existence et je ne connais rien de ses opérations. Je me contenterai donc de déclarer que toute compagnie désirant s'occuper de l'exploitation des terrains pétrolifères dans l'Ouest, doit se soumettre aux mêmes conditions que n'importe quel autre prospecteur, d'après les termes de la loi régissant la mise en exploitation et le développement des sources pétrolifères.

Je répondrai à l'observation générale qu'a faite mon honorable ami relativement à l'usage du pétrole que des sondages se font en Angleterre à l'heure qu'il est sous la direction du vicomte Harcourt, qui, en sa qualité de président du comité, a présenté à la conférence un rapport confidentiel faisant voir combien cette question du pétrole est vitale tant pour la marine de guerre impériale que pour la marine marchande et les autres services de l'empire britannique. Le vicomte Harcourt a insisté énergiquement sur l'importance qu'il y a de mettre en exploitation toutes les sources pétrolifères dans les différentes parties de l'empire pour les faire servir aux fins de la Grande-Bretagne, surtout lorsqu'une situation critique surgit. La conférence a donc adopté la résolution suivante:

La conférence prend note du mémoire relatif à la question du pétrole, et, tenant compte de l'énorme importance allant sans cesse augmentant du pétrole et de ses produits pour les fins navales, militaires et industrielles, elle désire recommander les plans que contient le mémoire à la sérieuse considération des gouvernements intéressés.

Ce mémoire a été soumis à tous les gouvernements des dominions autonomes pour qu'ils l'étudient. La conférence a également décidé d'avoir, lorsque les hostilités seraient terminées, une réunion des représentants des divisions de statistique des gouvernements des divers pays de l'empire aux fins d'étudier la question de créer un bureau impérial de statistique. La résolution n° 8 a trait à ce projet:

La conférence de guerre impériale après avoir étudié la correspondance relative à l'amélioration de la statistique impériale, question qu'ont fait surgir les propositions de la commission royale des dominions, se déclare favorable au projet de tenir une conférence de statisticiens après la guerre; cette conférence devra étudier l'à-propos de créer un bureau de statistique impérial sous la direction d'un comité composé de représentants de toutes les parties de l'empire.

Une autre question ayant trait à nos troupes, qui a été soulevée à la conférence, ce fut l'examen du rapport de la commis-